Nations Unies S/PV.5044



Conseil de sécurité

Cinquante-neuvième année

Provisoire

5044e séance

Mardi 28 septembre 2004, à 10 heures
New York

Président :	M. Yáñez-Barnuevo	(Espagne)
Membres :	Algérie	M. Baali
	Allemagne	M. Trautwein
	Angola	M. Gaspar Martins
	Bénin	M. Zinsou
	Brésil	M. Sardenberg
	Chili	M. Llanos
	Chine	M. Cheng Jingye
	États-Unis d'Amérique	Mme Patterson
	Fédération de Russie	M. Konuzin
	France	M. de La Sablière
	Pakistan	M. Akram
	Philippines	M. Mercado
	Roumanie	Mme Onisii
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Emyr Jones Parry

Ordre du jour

Examen du projet de rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale

04-52416 (F)

La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Examen du projet de rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale

Le Président (*parle en espagnol*) *:* Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de son rapport annuel à l'Assemblée générale, dont le projet a été établi par le Secrétariat.

Les membres du Conseil sont saisis du projet de rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale pour la période allant du 1er août 2003 au 31 juillet 2004, tel qu'il a été distribué par le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, le 31 août 2004, et de son rectificatif.

Je voudrais féliciter le Secrétariat pour le travail qu'il a accompli en établissant ce rapport factuel qui tombe à point nommé.

J'invite maintenant M. Kalomoh, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, à faire une déclaration liminaire.

M. Kalomoh (Sous-Secrétaire général aux affaires politiques) (*parle en anglais*) *:* J'ai grand plaisir à présenter au Conseil le projet de rapport annuel du Conseil de sécurité pour la période allant du 1er août 2003 au 31 juillet 2004, qui sera soumis à l'Assemblée générale en application du paragraphe 3 de l'Article 24 de la Charte des Nations Unies, et qui a été établi par le Secrétariat suivant la présentation révisée convenue par le Conseil de sécurité en 2002.

La présentation du projet de rapport dont est saisi le Conseil fournit un guide pour les activités du Conseil de manière concise. À cet égard, je voudrais indiquer que c'est le troisième rapport préparé conformément aux dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité en date du 22 mai 2002, qui figure dans le document S/2002/199, qui visaient à améliorer la qualité du rapport en tenant compte des points de vue exprimés sur la précédente présentation.

L'introduction du rapport est particulièrement intéressante. Elle contient un résumé analytique des travaux du Conseil pour la période dont rend compte le rapport.

Le Conseil est également saisi d'une note contenant des changements demandés par certains membres du Conseil.

Je suis persuadé et j'espère que les membres du Conseil trouveront le rapport utile.

Le Président (*parle en espagnol*) : Puis-je considérer que le projet de rapport tel que corrigé est adopté par le Conseil?

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Cette décision apparaîtra dans une note du Président du Conseil de sécurité qui sera publiée comme document du Conseil sous la cote S/2004/743.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 10 h 20.